

Les rencontres du Labo

15 mai 2013



**La diversité de l'économie sociale et
solidaire : une force pour l'économie**

Sommaire

1 – Les enjeux de la rencontre.....	3
2 – Des initiatives qui réinventent l'économie.....	3
3 – La portée de l'ESS et la synergie des acteurs.....	7
4 – L'avenir : analyses et propositions.....	10
5 – Les réponses et les engagements du ministre.....	13

Le 15 mai 2013, le Labo de l'ESS a organisé, de 16h30 à 19h30, à Paris, une rencontre sur le thème « *La diversité de l'économie sociale et solidaire : une force pour l'économie* ». Trois heures d'échanges et d'interventions, conclues par Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, qui en a profité pour présenter les grands axes de sa future loi-cadre. Quelque 200 participants avaient répondu présent dans l'amphithéâtre du siège de la Mgen.

1- Les enjeux de la rencontre

« *Les acteurs s'organisent et coopèrent, la communication sur l'ESS avance, les choses se structurent, mais nous ne sommes pas arrivés au bout des idées que nous avons lancées lors des États généraux de l'Économie sociale et solidaire* », a affirmé d'emblée Françoise Bernon, déléguée générale du Labo de l'ESS. Une manière de bien situer les enjeux de la rencontre : **deux ans après avoir organisé ces États généraux et alors que le ministre délégué peaufine sa loi-cadre sur l'ESS, il s'agit d'affirmer un peu plus encore la visibilité de l'Économie sociale et solidaire**. Et notamment de montrer comme sa diversité, thème principal du rendez-vous du 15 mai, constitue « *une force pour l'économie* ».

Un enjeu qui constituait en même temps une gageure. Montrer la diversité du secteur, cela demande forcément du temps. Mais **comme la rencontre ne pouvait guère dépasser les délais impartis, le timing a été sérieusement planifié, et contrôlé, afin de pouvoir tout traiter en un minimum de temps**. Trois temps successifs ont ainsi été définis d'entrée de jeu : d'abord, conformément à « *la logique de bottom-up qui anime le Labo* », comme l'a rappelé Françoise Bernon, la présentation d'une douzaine d'initiatives illustrant à la fois la diversité de l'ESS et sa structuration autour de quelques thèmes ; ensuite, deux débats portant, le premier sur « *la portée de l'ESS et les synergies des acteurs* », le second sur « *l'avenir, analyses et propositions* » ; enfin les réponses de Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, aux différentes interpellations dont il aura fait l'objet, et notamment à celles de Claude Alphandéry. Tout au long de cette rencontre, préparée par l'équipe du Labo avec Hélène Mazzella et Coralie Franiatte, de l'agence CLE, les participants étaient invités à tweeter leurs réactions, diffusées en direct sur écran, en utilisant le hashtag #ESS2013.

2- Des initiatives qui réinventent l'économie

Animateur de ce premier temps de la rencontre, le journaliste Guillaume Tatu a réussi son pari : présenter en trois-quarts d'heure douze initiatives, réparties sur tout le territoire français et montrant la diversité de l'Économie sociale et solidaire. Il l'a fait en utilisant le logiciel Prezi (qui permet notamment de présenter des nuages de mots-clés) et en dégagant quatre thèmes majeurs : emploi, cohésion sociale, circuits courts et PTCE.

a. L'emploi

Ce premier thème a été illustré par trois initiatives. D'abord, Juratri, entreprise de Franche-Comté créée en 1993, puis reprise par ses salariés en 2006 et transformée en SCOP. Son activité : la récupération, la collecte, le tri et le conditionnement de déchets recyclables. Juratri

favorise également l'accès à l'emploi de personnes en difficultés, puisque 50 des 135 emplois créés (pour 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires) l'ont été sous statut d'insertion. Pour parvenir à changer d'échelle, ses dirigeants souhaiteraient notamment que *« les appels à projets de l'Ademe soient élargis à l'innovation sociale »*.

Ensuite, Airdie (Association interdépartementale et régionale de développement de l'insertion par l'économique), antenne du réseau France Active en Languedoc-Roussillon, qui accompagne des créateurs de structures de l'ESS – pour la plupart, des personnes en difficultés d'insertion – et leur apporte des moyens financiers. Elle accueille chaque année quelque 1 200 porteurs de projets et a soutenu 500 structures de l'ESS pour un total de 9 millions d'euros de prêts. Pour changer d'échelle, elle demande *« un cadre fiscal plus clair pour mobiliser mécènes et investisseurs, une prise en compte des synergies territoriales par la future BPI (Banque publique d'investissement) et des dynamiques de coopération locale impulsées par l'État »*.

Enfin, ECF Cerca, une SCOP créée en 1978, qui exerce dans quatre régions autour de Niort des activités de formation à la conduite et à la sécurité routière, à destination du grand public (40 %), des professionnels (50 %) et en milieu scolaire (10 %). Elle compte 350 salariés répartis dans 82 points de vente, forme chaque année quelque 20 000 personnes, et a réalisé un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros en 2012. En 2002, elle a été à l'initiative de la création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) pour promouvoir la conduite accompagnée solidaire. Ses souhaits pour un changement d'échelle ? *« Faire évoluer la réglementation et créer un guichet unique interministériel pour favoriser la mobilité pour tous »*.

En conclusion de ce premier thème, Guillaume Tatu a rappelé **que l'ESS représente 10 % de l'emploi salarié en France et que ses structures bénéficient d'une pérennité plus forte** que celle des entreprises du secteur capitaliste classique. Pourquoi ? *« D'abord, parce que les structures de l'ESS répondent à des besoins réels de la population, ancrés sur les territoires, a expliqué Laetitia Léonard, dirigeante de l'Airdie. Ensuite, parce que leurs dirigeants ont une forte culture de l'innovation »*. Elle a rappelé les prévisions de création d'emplois par l'ESS : 600 000 postes vacants à pourvoir d'ici 2020. Un potentiel qui pourrait être dépassé *« à condition de miser sur deux populations : les femmes, qui pourraient être largement plus présentes dans l'ESS ; et les jeunes, qui ont très envie d'être des acteurs du changement »*, a ajouté Laetitia Léonard, »

« Si les structures de l'Économie sociale et solidaire sont plus pérennes que les autres, c'est parce qu'elles répondent à des besoins réels de la population, ancrés sur les territoires, et que leurs dirigeants ont une forte culture de l'innovation ».

Laetitia Léonard, dirigeante de l'Airdie (Languedoc-Roussillon)

b. La cohésion sociale

Ce deuxième thème a également fait l'objet de trois exemples. En premier, **CAP 44**, une association créée en 2007 et transformée en SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) pour constituer l'organe de développement de la Confédération paysanne et *« promouvoir une agriculture paysanne performante et maîtrisée »* en Loire-Atlantique. Ses activités ? La formation et l'accompagnement des agriculteurs, des porteurs de projets et des acteurs locaux. En 2012, CAP 44 a accompagné 150 porteurs de projets. Elle a aussi donné naissance à une *« coopérative d'installation en agriculture »*. Les souhaits de ses dirigeants pour changer

d'échelle ? « Une loi-cadre sur l'ESS et une loi d'avenir agricole » pour contribuer ainsi à « une meilleure reconnaissance des SCIC ».

Second exemple, **Habitat et humanisme**, née en 1985 dans le Rhône, puis étendue aujourd'hui à 65 départements. L'objectif de son fondateur, Bernard Devert ? « **Mettre à disposition des personnes et familles en difficultés des logements décents** ». Depuis sa création, elle a mobilisé 30 000 épargnants solidaires, qui ont permis de loger 35 000 personnes en difficultés. Elle a aussi des projets innovants d'habitat inter-générationnel. Pour changer d'échelle, Bernard Devert pense qu'il faudrait « *mettre en commun savoirs et savoir-faire et viser à ce que 1 % de l'épargne générée par les Français soit placée dans l'épargne solidaire* ».

Dernier exemple, l'Institut d'éducation et des pratiques citoyennes (IEPC), en Île-de-France. Son slogan - « *Retrouver le chemin vers l'emploi en passant pas la crèche* » - illustre bien la diversité des activités de cette structure : 9 crèches associatives à horaires décalés, accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA (Revenu de solidarité active), formation des demandeurs d'emploi aux métiers d'aide à la personne, conseils aux créateurs de structures en ce domaine... L'Institut compte 167 salariés, mobilisés pour l'accueil et l'accompagnement de quelque 465 familles. Les conditions pour un changement d'échelle ? « **Faciliter les avances en trésorerie à l'ouverture des nouvelles structures et allouer des moyens financiers pour qualifier le fonctionnement des crèches associatives** ».

Pour résumer et clore ce deuxième thème, Bernard Devert a affirmé que « *la cohésion sociale, cela consiste à mettre de la cohérence dans l'économie, en prenant en compte la fragilité* ». Rappelant qu'un enfant sur cinq, en France, vis en-dessous du seuil de pauvreté, il a tiré la sonnette d'alarme : « **L'avenir est largement compromis** ». **Mais cela nous invite à l'utopie - « Un monde qui n'existe pas mais qu'il s'agit de faire exister »** -, comme celle qui consiste à penser que « *l'épargne solidaire pourrait représenter, d'ici cinq à six ans, 1 % de l'épargne totale des Français (3 500 milliards d'euros par an) au lieu de 0,1 % aujourd'hui. Les Français y sont prêts !* »

« D'ici cinq à six ans, l'épargne solidaire pourrait représenter 1 % de l'épargne totale des Français (3 500 milliards d'euros par an) au lieu de 0,1 % aujourd'hui. Les Français y sont prêts ! »

Bernard Devert, président-fondateur d'Habitat et humanisme (Lyon)

c. Les circuits courts

Ce troisième thème a été approfondi en évoquant trois nouvelles initiatives. D'abord, **Spear** (Société pour une épargne activement responsable), une plate-forme Internet qui vise à « **créer du lien social entre épargnants et porteurs de projets** ». Plus de 500 000 euros d'épargne ont été déjà levés, auprès de 120 épargnants qui choisissent précisément la destination de leur argent. Mais l'objectif est de récolter 5 millions d'euros dans les deux à venir, en s'appuyant sur un partenariat avec les banques coopératives. Un spectaculaire changement d'échelle, qui passe, selon les fondateurs de Spear, par « *un assouplissement des règles de collecte et une modification des plafonds* ».

Ensuite, **Regards** (Régie arlésienne de développement solidaire), la Régie de quartier d'Arles : ses activités, qui visent à améliorer le cadre de vie des quartiers populaires (nettoyage des parties communes, services aux personnes, médiation...), sont utilisées comme un levier pour créer des emplois à l'intention des personnes les plus éloignées du travail, mais aussi comme

un outil de mobilisation des habitants et de gouvernance démocratique. Regards compte aujourd'hui 77 salariés, pour 100 000 heures de travail par an. Ateliers informatiques et prévention de la santé figurent parmi ses projets. Si l'on veut obtenir un changement d'échelle, ses dirigeants pensent qu'il faudrait **« renforcer la Politique de la Ville en permettant un financement hybride des projets et soutenir les structures d'insertion par l'activité économique »**.

Enfin, les **Mutuelles de Bretagne**, regroupement de 70 mutuelles du Finistère, visent à **« offrir à tous des soins et services, de qualité et de proximité, pour réduire les inégalités »**. Ses 350 salariés sont répartis dans des activités aussi diverses que l'aide à domicile (un millier de personnes bénéficient de ses services), une résidence sociale intergénérationnelle (personnes âgées et jeunes en quête d'insertion professionnelle), une crèche dans un quartier défavorisé et une récente « filière Alzheimer ». Ses souhaits pour parvenir à ce fameux changement d'échelle ? **« Encourager la formation du personnel intervenant à domicile et celle des équipes mobiles Alzheimer »**.

En conclusion de ce thème, Andrew Canwa, secrétaire général du Codes (comité départemental pour la promotion de la santé) 91, a estimé que **« la transparence est une nécessité pour tous les initiateurs de circuits courts »**. En réponse à une question de Guillaume Tatu, il a ajouté que le principal problème des circuits courts, vu la multiplicité de leurs secteurs d'activité, réside dans **« la difficulté à les identifier. Même des gens qui consomment en utilisant des circuits courts ont du mal à les reconnaître comme tels »**.

« Le principal problème de ces activités réside dans la difficulté à les identifier. Même des gens qui consomment en utilisant des circuits courts ont du mal à les reconnaître comme tels. »

Andrew Canwa, secrétaire général du Codes 91

d. Les Pôles territoriaux de coopération économique

Les PTCE ont aussi été abordés à travers trois exemples. Le premier, **Éoliennes en pays de Vilaine**, **« développe des projets éoliens coopératifs »** avec l'appui d'un bureau d'études et de nombreux bénévoles. Quatre principes président à chaque implantation qu'elle soutient : **concertation territoriale, participation financière locale (particuliers, entreprises, collectivités...)**, gouvernance démocratique et actions de pédagogie. 700 particuliers sont impliqués, à travers 53 clubs d'investisseurs citoyens mobilisés, par exemple, pour apporter 1,8 million d'euros d'investissement civique au Parc éolien citoyen de Béganne... L'association développe également un projet d'éolienne pour les enfants. Afin de changer l'échelle, ses initiateurs pensent qu'il faudrait mettre en place un réseau régional en Pays de la Loire.

Deuxième illustration, **le Comité de Bassin d'emploi (CBE) de Seignanx**, qui développe sur cette communauté de communes des Landes des modes de coopération entre acteurs publics et privés, promeut la création d'activités, la formation et les services aux entreprises. Dans 6 000 mètres carrés de locaux mutualisés, le CBE a créé 170 emplois pour 10 millions de chiffre d'affaires. Pour changer d'échelle, ses dirigeants pensent qu'il faudrait **« conforter la mise en œuvre de financements hybrides et mutualiser les moyens logistiques »**.

Troisième et dernier exemple, la **Cursive Boutaric**, coopérative d'entreprises culturelles et récréatives créée dans un immeuble de 250 logements sociaux, à Dijon. Elle compte aujourd'hui 29 salariés (près de 200 si l'on y ajoute les emplois des entreprises qui se sont

implantées dans le quartier) et a pour projet une éco-réhabilitation de l'immeuble. Un objectif ambitieux qui suppose, selon ses initiateurs, de **« créer des groupes d'achats éco-responsables, développer les compétences par des formations adaptées et favoriser les échanges non monétaires »**.

« Ensemble, on est plus forts ! », a lancé Guillaume Tatu pour conclure ce temps de travail. « L'ambition des PTCE, c'est de faire autrement du développement socio-économique – et pas seulement économique – des territoires », a renchéri Stéphane Montuzet. Pour le directeur du CBE de Seignanx, l'enjeu est de « parvenir à faire la synthèse entre l'ESS et le développement local ». Ce qui n'est pas évident, car « ce sont deux mondes qui ne se sont pas beaucoup croisés par le passé ».

Après avoir ainsi décliné quatre thèmes clés (emploi, cohésion sociale, circuits courts et PTCE), Guillaume Tatu a souligné que ceux-ci n'épuisaient pas toute la palette d'activités et de priorités de l'ESS. D'autres auraient pu s'ajouter à la liste, comme « investissement citoyen, épargne solidaire, innovation »... L'animateur a eu le mot de la fin en reprenant à son compte une formule d'Henri Dunant, fondateur de La Croix Rouge : **« Seuls ceux qui sont assez fous pour vouloir changer le monde y arrivent »**. Alors « restez fous ! », a-t-il lancé à l'intention de la salle.

« L'ambition des PTCE, c'est de faire autrement du développement socio-économique des territoires. L'enjeu est de parvenir à faire la synthèse entre l'ESS et le développement local. Ce n'est pas évident, car ce sont deux mondes qui ne se sont pas beaucoup croisés par le passé. »

Stéphane Montuzet, directeur du Comité de Bassin d'emploi de Seignanx

3- La portée de l'ESS et les synergies des acteurs

La première table-ronde de cette rencontre, animée par Frédéric Duval, a traité de la portée de l'Économie sociale et solidaire aujourd'hui. Avec trois intervenants : Florence Jany-Catrice, enseignante-chercheuse en économie à l'université de Lille 1 ; Stéphane Keïta, directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts et Consignations ; et François Chérèque, ancien secrétaire général de la CFDT, aujourd'hui inspecteur à l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales).

Florence Jany-Catrice : inventer des indicateurs de la performance sociétale

A l'invitation de Frédéric Duval, Florence Jany-Catrice a commencé par **tenter de cerner en quelques mots le champ de l'Économie sociale et solidaire : « Proximité, lutte, éducation populaire, indignation »**, a lancé d'entrée de jeu l'universitaire lilloise. Elle a ajouté que la diversité dont l'ESS fait preuve « contraste avec le silence assourdissant avec lequel on parle pas de ces activités, notamment du côté des experts, des politiques et des médias ».

Après avoir rappelé que « les indicateurs de richesse – et notamment le Produit intérieur brut – ne sont que des conventions socio-politiques à un moment donné », elle a affirmé que « nos sociétés ne devraient pas se faire dicter la loi par les mieux-disant économiques. Elles devraient aussi écouter davantage des mieux-disant sociaux et des mieux-disant environnementaux. » C'est cet aveuglement qui « rend difficile, voire impossible, à saisir toutes les initiatives lorsqu'elles ne rentrent pas dans les registres de la performance économique telle qu'elle est énoncée par les élites ». Malgré ses effets positifs évidents, l'ESS se trouve disqualifiée aux

yeux de certains indicateurs. Pourtant, dans une société comme la nôtre où « *tout ce qui ne compte pas est disqualifié* », il faut être capable de « *quantifier un peu son action* ». Ce serait une erreur de chercher à appliquer à l'ESS des règles et modèles venus d'ailleurs, car ceux-ci ont fait faillite. « *Il nous faut donc être créatifs sur la question de la mesure, en inventant des indicateurs qui reflètent la performance sociétale des activités et organisations* » (alors que les indicateurs hégémoniques restent totalement silencieux à ce sujet) et « *en répondant à des besoins sociaux avant de répondre à ceux du marché* ». L'universitaire a aussi invité à se pencher davantage sur la question des inégalités sociales pour voir comment celles-ci sont affectées, en plus ou en moins, par le fait d'exercer au sein de l'ESS.

En conclusion, Florence Jany-Catrice a affirmé que « *nos crises sont des crises des démesures* » et appelé à « *apprendre à déséconomiser nos sociétés* », tant nous sommes obsédés par l'économie. Après avoir mis en garde contre les risques de chercher à retrouver une croissance qui serait « *mortifère* », elle a invité les acteurs de l'ESS à rédiger « *des cahiers de résistance (afin de résister à l'illusoire neutralité du chiffre) et des cahiers de l'action (afin de redéfinir la richesse à partir de conventions partagées avec les citoyens)* ».

« Dans nos sociétés, tout ce qui ne compte pas est disqualifié. Il faut donc être créatifs sur la question de la mesure, en inventant des indicateurs qui reflètent la performance sociétale des activités et organisations. »

Florence Jany-Catrice, enseignante-chercheuse en économie à l'université de Lille 1

Stéphane Keïta : diminuer la dépendance à la subvention

Le directeur du développement territorial et du réseau de la CDC s'est d'abord déclaré « *très fier* » de supposer « *une petite injection de Caisse des Dépôts* » dans la palette des initiatives présentées. Il a rappelé que « *les sensibilités convergentes de l'ESS et de la Caisse se sont nouées il y a plus de 30 ans* ». La CDC vient en appui au développement économique des territoires « *là où se manifestent des carences du marché* », elle soutient la création d'emplois de proximité et encourage les innovations sociales et économiques, toutes choses que « *l'Économie sociale et solidaire fait aussi* ». Tout cela correspond à un modèle économique « *avec un amortissement long et une rentabilité différée, des marges faibles, la soutenabilité et la durabilité, un investissement dans l'humain* ».

Puis, le directeur de la CDC a estimé qu'il était confronté à une question très directe : « *Maintenant qu'il n'y a plus d'argent, que peut faire la Caisse ?* » Sa réponse ? Elle consiste à affirmer que la Caisse, ce n'est pas la « *cassette des dépôts* » et que « *la subvention n'est pas un modèle durable* ». « *Si vous me parlez investissement, je dis oui ; si vous me parlez subvention, je dis non !* », a-t-il insisté. La Caisse des Dépôts vient d'annoncer un résultat déficitaire cette année, ce qui n'est arrivé que deux fois en 40 ans ! Certes, elle subventionne toujours des projets d'Économie sociale et solidaire, à hauteur de 40 à 50 millions d'euros par an, et compte bien continuer à soutenir l'articulation des réseaux. Mais Stéphane Keïta a estimé qu'il était de son devoir d'alerter les acteurs de l'ESS pour les encourager à « *une moindre dépendance à l'égard de la subvention* ».

Pour conclure, il a tenu à assurer la salle du « *profond attachement quotidien des cadres et collaborateurs de la Caisse à la dimension ESS* », rappelant que « *nous ne travaillons pas pour faire du profit mais dans le sens de l'intérêt général.* »

« Les sensibilités convergentes de l'ESS et de la Caisse des Dépôts se sont nouées il y a plus de 30 ans. Elles correspondent à un modèle économique avec un amortissement long et une rentabilité différée, des marges faibles, la soutenabilité et la durabilité, un investissement dans l'humain ».

Stéphane Keïta, directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts et Consignations

François Chérèque : redéfinir l'ESS à la faveur de la mutation

En préambule, François Chérèque a rappelé qu'à ses yeux, ce qui caractérise l'ESS, c'est d'abord « *une dimension éthique très forte* ». Choissant, parmi ses différentes casquettes, d'intervenir principalement en tant qu'ancien syndicaliste, il a tenu à souligner que « **nous ne sommes pas face à une crise mais face à une mutation générale de nos modes de production. Si on ne dit pas cela, on va juste essayer de se serrer les coudes pour que le PIB remonte et qu'on recommence comme avant !** » Or, il ne faut pas repartir comme avant, car « **cette crise est aussi une crise morale, une crise du sens** ».

L'ancien secrétaire général de la CFDT s'est alors interrogé sur ce qu'était vraiment l'Économie sociale et solidaire. « *J'entends dire que cela représenterait 10 % des emplois salariés. Mais est-ce en comptant les salariés de certaines grandes banques qui se disent coopératives, ceux des grandes mutuelles assurantielles, ou encore ceux du secteur associatif para-public ?* » À partir de son expérience professionnelle d'éducateur spécialisé, il a rappelé que la moitié des emplois du secteur sanitaire et social se trouvaient dans l'ESS, mais que « *ce n'est pas plus facile pour autant* ». Il faut donc s'interroger sur les finalités de l'ESS : « *Est-ce un supplément d'âme à l'économie de marché ? Une démarche caritative d'insertion ? Une facilité pour l'État de déléguer une partie de ses missions de service public ? En quoi tout cela est-il différent du social business ?* » Une interpellation d'autant plus nécessaire que l'actuel gouvernement lui-même contribue à brouiller les lignes : François Hollande ne vient-il pas de demander à Jacques Attali un rapport sur l'« *économie positive* », avec une commission où l'on trouve certains grands patrons ?

Seconde question abordée par François Chérèque : « *L'Économie sociale et solidaire est sûrement locale, mais est-elle aussi nationale, voire mondiale ?* » L'ancien leader syndical a ajouté, sur un mode un peu provocateur : « *L'ESS est verte, mais est-elle vraiment sociale ?* ». C'est à ses yeux d'abord une affaire de « *gouvernance démocratique* ». Il a ajouté que la mutation actuelle constituait précisément une opportunité pour que l'ESS tente de répondre à ces questions.

Récemment chargé du suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, François Chérèque a rappelé que 20 % de la population française vivait en-dessous du seuil de pauvreté : « *Ce qui peut redonner espoir, ce sont toutes les initiatives de proximité* », a-t-il conclu, tout en invitant les acteurs de l'ESS à « *aller plus loin pour dépasser l'inclusion sociale et entrer de plain-pied dans l'économie* ».

« Qu'est-ce que l'ESS ? Un supplément d'âme à l'économie de marché ? Une démarche caritative d'insertion ? Une facilité pour l'État de déléguer une partie de ses missions de service public ? En quoi tout cela est-il différent du social business ? »

François Chérèque, inspecteur général à l'IGAS

4- L'avenir : analyses et propositions

La seconde table-ronde de la rencontre, à nouveau animée par Frédéric Duval, traitait de l'avenir de l'Économie sociale et solidaire, sous forme d'analyses et de propositions. Trois intervenants se sont succédés : Philippe Lemoine, président du Forum d'Action Modernités ; Danièle Demoustier, maître de conférences en économie à l'Institut d'études politiques de Grenoble ; et Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Franche-Comté. Avant que Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS, synthétise un certain nombre de propositions à l'intention du Ministre.

Philippe Lemoine : favoriser les alliances entre acteurs hétérogènes

Le président du Forum d'Action Modernités a commencé par rappeler que son organisation avait publié un livre d'économistes intitulé : « **Une croissance intelligente... Demandons l'impossible** ». « **C'est vraiment dans l'ESS que cela se passe** », a-t-il souligné, insistant sur le fait qu'il fallait à la fois de la croissance dans certains secteurs et de la décroissance dans d'autres. « *Nous sommes dans une transformation complète des modèles économiques : l'accélération de la création de valeur se fait dans les interactions entre les personnes, la coopération, les réseaux...* »

Reprenant à son compte le terme d'« *empathie* », il a affirmé que « *le business classique n'est pas toujours assez motivant pour les jeunes* ». Et de constater que « *l'engagement de la jeunesse fait un pont entre l'Économie sociale et solidaire et une partie de ce monde numérique qui émerge autour de nouveaux principes technologiques* ». Dans ce monde, « *on fonctionne de pair à pair, entre égaux* ». Après avoir évoqué la notion d'« *éco-système* » dans lequel les entreprises doivent apprendre à évoluer, Philippe Lemoine a cité un exemple pour montrer l'engouement d'une partie de la jeunesse vis-à-vis de l'Économie sociale et solidaire : « *En trois jours, nous avons reçu 85 candidatures de jeunes prêts à partir cinq mois pour suivre l'évolution de l'ESS dans dix villes d'Europe !* » Et très peu de temps a suffi pour trouver des personnes et des structures susceptibles d'accueillir les deux jeunes sélectionnés, de les loger, de les mettre en relation avec les acteurs locaux. L'enjeu principal pour l'ESS aujourd'hui ? « *Favoriser les alliances entre acteurs hétérogènes* ».

*« Le business classique n'est pas suffisamment motivant pour les jeunes.
L'engagement de la jeunesse fait un pont entre l'Économie sociale et solidaire et
une partie de ce monde numérique qui émerge autour de nouveaux principes
technologiques ».*

Philippe Lemoine, président du Forum d'Action Modernités

Danièle Demoustier : affiner le projet socio-économique de l'ESS

Pour l'économiste grenobloise, l'ESS doit « *se projeter dans l'avenir* ». Car « *si elle n'a pas à rougir d'être une économie de réparation, qui tente de ne laisser personne sur le bord du chemin, mais aussi une économie d'intégration et d'innovation* », elle risque de ne plus exister dans vingt ans si elle reste seulement dans ces trois dimensions. Au lieu de se contenter de répondre aux besoins du présent, il lui faut « **participer aux mutations en cours, donc avoir**

une parole politique commune et un rôle structurant ». Elle ne peut se limiter à rester atomisée et à proposer une palette d'activités dispersées, mais doit **« affirmer une vocation de processus, reposant sur trois piliers : durabilité, démocratie et solidarité »**. Certes, l'ESS ne peut prétendre à **« représenter l'alternative globale »**, mais elle doit dépasser le seul cadre territorial, **« s'exprimer au niveau national, voire international »**.

De ce point de vue, on commence à observer **« une mondialisation de l'ESS »**, et c'est une bonne chose. Le point commun entre toutes les approches qui s'en réclament à travers le monde ? Il s'agit d'**« une économie relationnelle »**, dont l'ambition est de **« socialiser l'économie »**. C'est aussi **« une économie de la connaissance »**, qui doit renouveler le projet d'éducation populaire de l'ESS. Et **« une économie de la finalité »**, puisqu'**« on tente de répondre par des paniers de biens et services à une fonction globale »**. Et c'est là une voie d'avenir, car il s'agit de **« valoriser le droit d'usage au détriment du droit de propriété »**, ce qui s'inscrit parfaitement dans la logique du développement durable.

Danièle Demoustier a conclu son propos en affirmant que **« l'ESS de demain sera transversale ou ne sera pas ! »** En ce sens, elle a souhaité que la future loi-cadre ne se contente pas de répondre aux besoins immédiats de telle ou telle catégorie, mais qu'elle affine le projet socio-économique de l'ESS en **« encourageant la coopération et la mutualisation »**.

« L'ESS n'a pas à rougir d'être une économie de réparation, d'intégration et d'innovation, mais si elle reste seulement dans ces trois dimensions, elle risque de ne plus exister dans vingt ans. »

Danièle Demoustier, maître de conférences en économie à l'Institut d'études politiques de Grenoble

Marie-Guite Dufay : affirmer le rôle-pilote de la Région

Après avoir appelé de ses vœux **« des coopérations étroites entre le secteur de l'ESS et l'économie dite classique »**, la présidente du Conseil régional Franche-Comté est revenu sur le système français, caractérisé par le fait qu'**« il y a trop d'échelons et on ne sait pas qui est le pilote »**. En matière de développement économique, la Région a une certaine compétence, **« non pour créer des emplois – c'est le rôle des entreprises –, mais pour créer un écosystème favorable au développement de ces entreprises »**. Pourquoi donc ferait-on une distinction entre une entreprise classique et une structure de l'ESS ? Certes, compte tenu du fait que l'Économie sociale et solidaire crée de la plus-value sociale, **« c'est très bien que le Département soit dans le coup »**, mais, pour sortir de l'atomisation, **le rôle-pilote en matière d'ESS doit être confié à la Région, seule à détenir la compétence en matière de développement économique.**

Marie-Guite Dufay a rappelé que l'ESS était **« une économie hybride »** avec **« une solvabilisation qui ne passe pas que par le marché, mais passe aussi par la contribution publique et la contribution citoyenne »**. Elle a appelé tous les acteurs, et notamment les collectivités territoriales, à **« travailler ensemble pour pérenniser l'ESS »** et a pris deux exemples dans sa propre région. Le premier, négatif, concerne la nécessaire professionnalisation du secteur des services aux personnes : **« On n'arrive pas à travailler ensemble ! »**, a-t-elle avoué. Le second positif : la Région a mis en place, avec Franche-Comté Active, des études des besoins sociétaux sur les territoires. **« Nous pourrions ensuite aller**

chercher des réponses à ces besoins. » Celles-ci pouvant se situer « dans le champ de l'ESS, mais pas forcément ! »

« L'ESS constitue une économie hybride avec une solvabilisation qui passe par le marché, mais aussi par la contribution publique et la contribution citoyenne ».

Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Franche-Comté

La synthèse de Claude Alphanféry, président du Labo de l'ESS

« Ce que nous avons essayé de montrer, avec ces douze belles histoires et ces deux passionnantes tables rondes, c'est que, dans une société dite en déclin, mais en fait désarçonnée par la violence financière, des promesses d'espérance existent et se multiplient », a expliqué d'entrée de jeu le président du Labo de l'ESS. Les initiatives concrètes montrent la capacité de l'ESS à « réintroduire dans l'économie des valeurs et des pratiques éthiques de réciprocité, de coopération et de citoyenneté ». Elles créent des emplois, dessinent les contours d'un nouveau modèle économique, mais ont « un besoin formidable de reconnaissance ». Des pas appréciables ont été faits en ce sens, notamment grâce à l'engagement des collectivités territoriales, et la loi-cadre sur l'ESS devrait constituer une nouvelle étape. Mais « ce n'est encore qu'un démarrage. **La loi est très importante, mais elle ne produira des effets qu'accompagnée d'une organisation des pouvoirs publics et de ressources appropriées** », a rappelé Claude Alphanféry.

Première condition, donc, une nouvelle organisation du côté de l'État : « Il est tout à fait décisif de mettre en place une administration consistante auprès du ministre de l'ESS ». C'est le sens de la mission qui a été confiée à Catherine Barbaroux, présidente de l'ADIE. Mais cette administration n'exonérera pas les autres ministères – éducation, culture, emploi... – de leur responsabilité. « Comment peut-on présenter une loi sur la décentralisation sans faire référence à l'Économie sociale et solidaire ?, a insisté le président du Labo. Sur les territoires, l'ESS ne peut pas supporter la fragmentation des pouvoirs. »

Deuxième objectif : la mise en place de ressources spécifiques pour une Économie sociale et solidaire « nécessairement hybride », à la fois sur le marché et dans la cohésion sociale. Des ressources qui doivent provenir aussi bien de l'épargne des citoyens que de l'État. Concernant la première, Claude Alphanféry a rappelé que « la France a une épargne abondante, mais dont l'emploi pourrait être beaucoup mieux maîtrisé ». Ainsi, une part de l'épargne réglementée, celle des livrets, pourrait être fléchée vers les structures de l'ESS dès lors qu'elles sont agréées conformément à la Loi. Même chose en ce qui concerne les produits d'assurance-vie : la clientèle des mutuelles devrait aisément souscrire à des fonds d'épargne solidaire. « Comment la gauche – qui a jadis nationalisé des entreprises, y compris des compagnies d'assurance – n'oserait-elle pas faire un petit bout de chemin en ce sens ? » Le président du Labo a ajouté que ce fléchage « gagnerait en notoriété et en confiance s'il transitait par la Banque publique d'investissement ».

Concernant les premières interventions de la future BPI, il a affirmé qu'« il n'est pas vrai que l'on manque de projets éligibles ». Autre manière d'obtenir des ressources pour l'ESS, « les clauses sociales des marchés publics ». Ainsi que « des appels à projets pour soutenir l'innovation, la coopération et l'expérimentation ». Les PTCE en sont des exemples significatifs, aussi Claude Alphanféry a-t-il confié « espérer une forte initiative de notre ministre à leur propos ».

« Des progrès ont été faits sous votre impulsion, monsieur le ministre, mais il y a urgence ! », a-t-il martelé, ajoutant que la crise s'approfondit, que la situation est lourde de risques politiques, économiques et sociaux, mais que cette urgence constitue aussi « une opportunité exceptionnelle pour élargir la portée de l'ESS ». Après avoir affirmé que « la loi-cadre devrait s'accompagner d'un programme et d'un agenda de réalisations » et avoir évoqué l'idée d'organiser l'an prochain « des États généraux du renouvellement par la solidarité », il a exprimé son souhait de **trouver « un soutien réciproque entre l'élan populaire et l'action des pouvoirs publics »**. « Merci de répondre à notre résolution et à nos impatiences, monsieur le Ministre ! » a-t-il conclu à l'intention de Benoît Hamon.

« Ce que nous avons essayé de montrer, avec ces douze belles histoires et ces deux passionnantes tables rondes, c'est que, dans une société dite en déclin, mais en fait désarçonnée par la violence financière, des promesses d'espérance existent et se multiplient. »

Claude Alphandéry, président du Labo de l'ESS

5- Les réponses et engagements du ministre

Ainsi interpellé, Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation, s'est efforcé pendant près d'une demi-heure de répondre à ces questions et interpellations, en détaillant les contours de la future loi-cadre sur l'ESS.

Avant de répondre à ces interpellations, le Ministre a tenu à revenir sur la séquence dans laquelle nous nous trouvons. « Cela fait vingt ans que les dirigeants politiques européens expliquent qu'on va bientôt voir le bout du tunnel, à condition d'accepter des sacrifices et des réformes structurelles. Cela fait vingt ans que l'on donne des conseils de patience à nos concitoyens, et vingt ans qu'ils ne voient toujours pas la lumière ! On ne pourra pas s'en sortir politiquement en leur disant que c'est dur aujourd'hui, mais que ce serait pire si on ne faisait pas ce qui rend les choses dures... Que s'ils n'acceptent pas cette dose de larmes et de sang, ils auront encore plus de larmes et de sang ! »

Or, a poursuivi Benoît Hamon, « dans le petit bout de lumière au bout du tunnel, il y a l'Économie sociale et solidaire ». Rappelant qu'il n'avait jamais prétendu qu'une loi-cadre suffirait à donner à l'ESS une nouvelle impulsion, il a ajouté que celle-ci était tout de même un maillon essentiel : « Cette loi existe parce que vous l'avez demandée ! Et mon ministère existe parce que vous l'avez demandé » Revenant sur le calendrier du gouvernement, il a précisé que la doctrine d'intervention et les nouveaux produits de la BPI – dans laquelle figurera l'ESS, avec les 500 millions d'euros sanctuarisés en sa faveur, conformément à sa promesse – seront officialisés en juin. Les 89 articles de la loi-cadre sur l'ESS seront présentés en juillet au Conseil des ministres, et cette loi sera l'un des quatre textes de la rentrée parlementaire. Avec un objectif clair à la clé : « Permettre le changement d'échelle de l'Économie sociale et solidaire ».

a. Quels contours pour l'ESS ?

Qu'est-ce que l'Économie sociale et solidaire ? « La loi-cadre va répondre à cette question en définissant un périmètre et des principes : non-lucrativité, gestion désintéressée, gouvernance démocratique », a affirmé Benoît Hamon. Avant de détailler un peu plus ces principes :

« Volonté d'entreprendre et/ou de produire différemment, bénéfiques affectés à des réserves impartageables ou à la durabilité de l'entreprise, réponse à des besoins sociaux pas, peu ou mal satisfaits ».

Le ministre a ajouté qu'il y aurait aussi une grande réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), en rationalisant ses financements (avec probablement des moyens plus importants) et en la dotant d'indicateurs de performance et d'outils d'évaluation plus adaptés : *« Nous en avons déjà parlé au Comité national des entreprises d'insertion. Il faut éviter d'appliquer à l'IAE des critères de performance inadéquats, qui la conduirait à privilégier des publics pas trop éloignés de l'emploi ».* Ce qui n'est pas conforme à sa vocation : *« Prendre en charge des populations abimées par la vie ».*

Benoît Hamon est revenu sur la délicate question de la définition du périmètre de l'ESS, qui sera précisée dans la future loi-cadre. **« J'ai tranché dans le sens d'un périmètre inclusif. Je considère que, si nous voulons que l'Économie sociale et solidaire change d'échelle, nous ne pouvons pas la réserver aux structures qui y appartiennent de droit par leur statut. »** Et pour mieux se faire comprendre : *« Il faut faire une place à ce mouvement extrêmement positif, optimiste, de l'entrepreneuriat social, qui concerne des milliers de jeunes et de bénévoles ».* Ainsi, la loi-cadre ouvrira la possibilité de s'inscrire dans le secteur de l'ESS, sur une base volontaire, à des structures de statuts divers, qui seront alors « reconnues comme telles ». Et pour que l'ESS *« retrouve un rôle de locomotive au niveau de l'égalité professionnelle, de l'échelle des salaires et de la qualité des relations sociales »*, la loi-cadre proposera la principe d'une charte, rédigée par le Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire, et qui donnera aux employeurs et salariés de l'ESS un agenda avec des objectifs.

Il y aura également, a annoncé Benoît Hamon, une réforme de l'agrément d'entreprise solidaire, afin de *« permettre à davantage d'entreprises utiles socialement d'en bénéficier »*, car cet agrément leur ouvre un accès facilité aux marchés publics (la future directive sur les marchés publics leur garantissant par ailleurs des *« couloirs réservés »*).

b. Quels soutiens publics ?

Outre la redéfinition du périmètre de l'Économie sociale et solidaire, la future loi-cadre définira la politique publique en faveur de l'ESS. Le ministre en a donné les grandes lignes.

L'un des objectifs de Benoît Hamon est de *« faire en sorte que l'ESS figure demain dans les schémas régionaux de développement économique »*. Un ou deux articles de la future loi traiteront plus précisément des PTCE *« afin de leur apporter une reconnaissance »*, mais aussi de *« préciser comment l'État contribuera à leur soutien »*. Un appel à financement sera abondé à hauteur de plusieurs millions d'euros, afin de créer cinq nouveaux PTCE et de soutenir le développement de dix déjà existants. Tout cela afin de *« reconnaître de nouvelles formes de contractualisation sur les territoires »*.

Deuxième outil, une conférence nationale triennale de l'ESS, chargée d'*« évaluer les effets des politiques publiques »*. Benoît Hamon a confirmé qu'il était lui-même favorable à **la mise en place d'une « administration dédiée » à l'Économie sociale et solidaire, ajoutant qu'il préférerait que « celle-ci reste logée au sein d'un ministère économique comme Bercy »**. La mise en place de cette administration dédiée devrait figurer l'année prochaine à l'agenda du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique.

Autre avancée, *« pour la première fois, la Loi définira la subvention »*, ce qui reviendra à reconnaître l'existence en France de services économiques d'intérêt général. *« Nous*

donnerons un cadre légal à la subvention, ce qui permettra de sécuriser le financement des associations », a expliqué le Ministre. Des « certificats mutualistes » seront aussi créés afin de pouvoir lever plus facilement des fonds propres dans le monde mutualiste.

Enfin, concernant le monde coopératif, Benoît Hamon a affiché une « grande ambition », concrétisée par plusieurs mesures : « un droit d'information préférentiel » pour les salariés des entreprises en difficulté susceptibles d'être cédées ; un nouveau statut de Scop dans lequel « les salariés pourront détenir immédiatement la majorité des droits de vote même s'ils sont minoritaires au capital » ; la possibilité de « créer des groupes de SCOP » ; une généralisation de la révision coopérative, de manière à « s'assurer que même les grandes coopératives continuent d'être dirigées par les sociétaires ». Sur tous ces points, il a confié avoir reçu « un accueil positif et constructif de la part de toutes les familles coopératives ».

« Cette loi doit beaucoup au travail que vous avez fait », a reconnu Benoît Hamon, ajoutant qu'il n'avait eu « qu'à piocher parmi les propositions du Labo ». Il a donné rendez-vous au public présent dans l'amphithéâtre : « Nous avons une année tout à fait décisive devant nous ». Et a tenu à conclure sur une note positive : « L'ESS est partout, et nous signons aujourd'hui beaucoup d'accords de coopération à ce sujet. C'est une dynamique qui va bien au-delà de la France, et même de l'Europe. »

« Cette loi doit beaucoup au travail que vous avez fait. Je n'ai eu qu'à piocher parmi les propositions du Labo. »

Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation

Pour tout renseignement sur cette publication ou pour plus d'informations, contactez :

Le Labo de l'ESS - 195 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : (01) 58 50 74 60
Site internet : www.lelabo-ess.org – courriel : contact@lelabo-ess.org
Association loi 1901 – Siret 524 585 569 00022